

Edito



La relation avec les entreprises, les associations, les collectivités territoriales... de notre bassin représente une part croissante de l'activité de notre Mission Locale. Etre au plus près des besoins des employeurs, c'est un gage de réussite

pour notre action d'insertion professionnelle des jeunes.

Nous avons développé depuis plusieurs années une réelle expertise pour agir au cours des 3 étapes de cette relation :

- en amont pour vous informer sur les dispositifs d'accompagnement à l'emploi des jeunes, définir avec vous des profils de poste, et sélectionner des candidats dans notre portefeuille de 1800 jeunes,
- à la mise en place du contrat, surtout lorsqu'il s'agit d'un dispositif spécifique comme les EAV, CIE, CAE...
- au cours du contrat pour prévenir les ruptures, suivre la progression des jeunes, et intervenir sur des problématiques périphériques à l'emploi.

Avec plus de 100 emplois d'avenir signés depuis le début de l'année et plus de 650 entreprises dans ses fichiers, la Mission Locale de Beaune répond à ses objectifs, au bénéfice des jeunes et du territoire.

Nous souhaitons aujourd'hui resserrer les liens avec vous autour de valeurs communes.

Vous recevez cette lettre à ce titre.

Nous nous engageons à vous communiquer régulièrement les informations qui peuvent vous intéresser en tant qu'employeur. Nous espérons poursuivre avec vous notre action pour l'emploi des jeunes, dépassant le simple cadre des recrutements : il s'agit de trouver dans votre structure un lieu d'accueil et d'information pour notre public (stages, enquêtes professionnelles, découverte et valorisation de vos métiers...). Notre équipe est à votre disposition pour travailler dans ce sens et avec vos idées.

*Nicole Decourcelles
Directrice depuis le 1er novembre*



Zoom sur une mesure...

L'emploi d'avenir

Il s'adresse à des jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 26 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés).

L'entreprise bénéficie d'une aide financière de l'Etat pendant 3 ans. En contrepartie, elle s'engage à former le jeune et à mettre en place un suivi avec la Mission locale.

Pour le secteur marchand :

- CDI à temps plein et candidat sans diplôme

Pour le secteur non marchand :

- CDD 3 ans ou CDI à temps plein et candidat sans diplôme.

S'il est titulaire d'un CAP, il doit être à la recherche d'un emploi depuis 6 mois sur les 12 derniers mois.

Il existe des dérogations :

- pour les candidats de niveau bac habitant en ZUS ou ZRR
 - et au temps de travail suivant votre branche professionnelle.
- N'hésitez pas à contacter votre Mission locale.



Zoom sur un service...

Période en Milieu Professionnel (PMP)

La PMP est un stage non rémunéré de 5 à 10 jours (dimanche exclu), 35h par semaine maximum. Elle a deux objectifs pour le jeune accueilli :

- 1/ Permettre de découvrir un métier : fonctions, contraintes... Vous devenez l'ambassadeur de votre profession, la meilleure façon de susciter des vocations...

2/ Permettre de valider son choix professionnel en évaluant ses capacités et aptitudes professionnelles : vous facilitez le travail d'orientation du stagiaire.

La Mission Locale met en place les conventions de stage ; elle définit avec vous les objectifs attendus et assure le suivi et le bilan.

Les prestations proposées par la Mission Locale sont gratuites.



Vous avez des souhaits, des attentes particulières ?
Aidez-nous à faire évoluer Mil'Zoom pour mieux répondre à vos questions :
mlbeaune@mlbourgogne.fr

